

Saint-Etienne, le 20 janvier 2017

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles
s/c de
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles
s/c de
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Division DIPER 1

Réf.: textes à paraître

Affaire suivie par
Laure HENRY

Téléphone
04 77 81 41 58

Télécopie
04 77 81 41 10

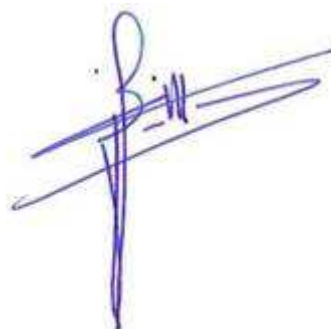
Courriel
ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne
CEDEX

Objet : départ en stage de formation au Certificat d'aptitude pédagogique aux pratiques
de l'éducation inclusive (CAPPEI / ex CAPA SH)

Sous réserve de la publication des textes relatifs à la formation au certificat d'aptitude
pédagogique aux pratiques de l'éducation inclusive, je vous informe qu'une réunion
d'information présentera les nouvelles modalités de départ en stage. Elle se déroulera:

- le mercredi 15 février 2017 de 16h à 18h
à l'ESPE de St Etienne



Jean-Pierre BATAILLER

ANNEXE 1
 Conditions exigées des candidats aux stages de préparation au CAPA-SH

Nature des stages	Qualification exigée	Obligation morale
CAPA-SH Options A B C D E F G	Enseignants titulaires du 1 ^{er} degré	<ul style="list-style-type: none"> - un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen. au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une seule option. - suivre l'intégralité de la formation - se présenter, à l'issue du stage, à l'examen permettant d'obtenir le CAPA-SH - exercer des fonctions relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires pendant trois années consécutives, dans l'option choisie et dans le département au titre desquels l'admission en stage a été prononcée. - Accepter le poste spécialisé dans l'option demandée.